



**Travailler
ou étudier ?**
*Avec l'alternance,
faites les deux !*

Université

de Strasbourg

les deux types de contrats d'alternance

contrat d'apprentissage

contrat de professionnalisation

Public

16 à 29 ans révolus (aucune limite d'âge pour les étudiants en situation de handicap)
Nationalité française, ressortissant de l'Union Européenne ou titulaire d'une autorisation de travail

16 à 25 ans ou demandeur d'emploi de plus de 26 ans
Nationalité française, ressortissant de l'Union Européenne ou titulaire d'une autorisation de travail

Contrat

CDD (6 mois à 3 ans) ou CDI, avec période d'essai de 45 jours

CDD (6 mois à 1 an, ou 3 ans sous certaines conditions) ou CDI, avec période d'essai de 1 mois (ou plus, si CDI)

Rémunération

	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
DUT / DEUST 1, Master 1, diplôme d'ingénieur 1 ^{ère} année	27 % du SMIC*	43 % du SMIC*	53 % du SMIC* ou du minimum conventionnel	100 % du SMIC ou du minimum conventionnel
DUT / DEUST 2, Licence pro, Master 2, diplôme d'ingénieur 2 ^{ème} année	39 % du SMIC*	51 % du SMIC*	61 % du SMIC* ou du minimum conventionnel	100 % du SMIC ou du minimum conventionnel
Programme Grande école 3 ^{ème} année, diplôme d'ingénieur 3 ^{ème} année	55 % du SMIC*	67 % du SMIC*	78 % du SMIC* ou du minimum conventionnel	100 % du SMIC ou du minimum conventionnel

Moins de 21 ans	Entre 21 et 25 ans	Plus de 26 ans
65% du SMIC	80% du SMIC	100% du SMIC ou 85% du minimum conventionnel

* Le salaire peut être supérieur par accord contractuel ou conventionnel. Dans le secteur public, ces pourcentages sont majorés de 20 points lorsque l'apprenti prépare un diplôme de niveau III.

Entreprise

Secteur privé et public

Secteur privé uniquement
(les structures publiques ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation)

Gestion

CFA Universitaire (ou CFA partenaire : CFA LEEM, CFA Banques, CFAI)

Service de Formation Continue de l'université



vos avantages

- une formation gratuite et rémunérée
- une insertion professionnelle boostée
- un statut de salarié
- un double encadrement par un professionnel (maître d'apprentissage) et un enseignant (tuteur pédagogique)
- des aides financières (logement / mobiljeune)

Attention, il n'est pas possible de cumuler un contrat d'apprentissage avec une bourse.

démarches

Janvier

Je définis mon projet.

Je cible la formation qui me correspond et me renseigne auprès de l'université sur le contenu du diplôme, les débouchés, les conditions d'accès et le calendrier des candidatures...

Février

Je cible les entreprises et le marché.

Je prépare mon CV et ma lettre de motivation (n'hésitez pas à vous faire aider par la mission apprentissage ou l'Espace Avenir de l'université).

De mars
à septembre

Je réponds aux offres d'apprentissage et envoie ma candidature spontanée aux entreprises pour explorer le «marché caché».

Je développe mon réseau en participant à des événements (jobdating, forums), en contactant d'anciens diplômés et en m'inscrivant sur des réseaux sociaux professionnels.

À partir
de mars

J'élabore mon dossier pour l'entrée en formation.

Renseignez-vous auprès de l'université pour connaître le calendrier des candidatures.

À partir
de juin

Je signe mon contrat d'apprentissage avec l'entreprise.

Pour l'apprentissage : une fois l'entreprise trouvée (et sous réserve d'acceptation en formation), vous serez inscrit dans un centre de formation d'apprentis (CFA) : au CFA Universitaire, ou dans un autre CFA (en fonction de la formation choisie). Le contrat peut démarrer jusqu'à 3 mois avant ou 3 mois après le début de la formation.

- Banque
- Assurance
- Économie
- Finance
- Chimie
- Pharmacie
- Santé
- Commerce
- Communication
- Marketing
- Construction
- Environnement
- Industrie
- Ingénierie
- Informatique
- Multimédia
- Management
- Relations internationales
- Qualité
- Logistique
- Ressources humaines
- Gestion
- Droit
- Sport
- Social

contacts



Mission apprentissage

alternance.unistra.fr

03 68 85 61 59



SE RENSEIGNER SUR L'OFFRE DE FORMATION

EN ALTERNANCE DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

ET SUR LES DÉMARCHES À EFFECTUER



Espace avenir

espace-avenir.unistra.fr

03 68 85 63 00



Nouveau Patio, 20a rue René Descartes

TRAVAILLER SON PROJET PROFESSIONNEL,

S'INFORMER SUR LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES

ET SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI



CFA Universitaire

cfau.fr

03 89 33 65 90



METTRE EN PLACE UN CONTRAT

D'APPRENTISSAGE



Service de formation continue

sfc.unistra.fr

03 68 85 49 20



METTRE EN PLACE UN CONTRAT

DE PROFESSIONNALISATION

